NOTICE SUR UNE CHARTE FAUSSE D'ALFONSE-JOURDAIN COMTE DE TOULOUSE.

d'Antoine Thomas,1893 Extrait de Annales du Midi : Tome 5, N°17, 1893. pp. 116-120.

Les nombreux auteurs qui se sont occupés de l'histoire des comtes de Toulouse avant les Bénédictins ont tous cru que le comte Alfonse-Jourdain, mort en 1148 à Césarée, n'avait laissé qu'un fils, qui lui succéda dans ses Etats sous le nom de Raimond V et qui vécut jusqu'en l'an 1194. Dom Vaissete, le premier, a signalé l'existence d'un frère puîné de Raimond V, nommé Alfonse comme son père. Ce prince est mentionné :

1° dans une charte du comte Raimond V en faveur de l'église de Carpentras, du mois de janvier 1160 (*nouv. style*), où Raimond V emploie l'expression *per me et fratrem meum Ildefonsum* (*Histoire de Languedoc, édition Privat, tome V, col. 1232*);

2° dans une charte d'Henri II, roi d'Angleterre, en faveur de l'église de Chartres, où parmi les témoins figure Alfonse, frère du comte de Saint-Gilles. Cette charte n'est pas datée, mais elle doit être postérieure à 1175 (*Histoire de Languedoc, édition Privat, tome IV, col. 226.*)

Outre ces deux textes, dom Vaissete a connu plus tard un autre document que nous nous proposons d'examiner de près ; il se trouve publié in extenso au tome V, p. 681 de l'édition originale de l'Histoire de Languedoc (1745), et reproduit au tome IV, col. 225, note 7 de l'édition Privat. Le savant bénédictin a fait ressortir l'importance de ce document dans le: termes suivants :

« Aux preuves que nous avons déjà données de l'existence d'Alphonse, fils puîné d'Alphonse-Jourdain, on peut en ajouter une bien authentique. C'est une de ses chartes de l'an 1154 dans laquelle il prend le titre : Par la grâce de Dieu comte de Toulouse, duc de Narbonne, marquis de Provence, e donne le château de Lirac, diocèse d'Avignon, en deçà du Rhône, à Isnard de Laudun, religieux de Saint-André e prieur de Saint-Pierre-de-Lirac. Cet acte prouve notre conjecture qu'Alphonse partagea avec Raimond V, son frère, les domaines d'Alphonse-Jourdain, leur père, ou plutôt qu'il les Posséda par indivis. Nous ignorions qu'Alphonse, frère, puîné de Raimond V, eût laissé postérité; mais nous trouvons dans cet acte qu'en 1154 il avoit un fils, nommé Raimond, qu'il faudra ajouter à la généalogie des comtes de Toulouse. Raimond, fils d'Alphonse II, sera mort vraisemblablement sans postérité, puisque Raimond V, son oncle, réunit en sa main tous les domaines de la maison de Toulouse. Nous ajoutons ici cet acte qui est très intéressant. »

En marge, dom Vaissete déclare reproduire cette charte d'après l'original conservé dans les archives du monastère de Notre-Dame de Rochefort (aujourd'hui commune du département du Gard, canton de Villeneuve-lez-Avignon). (*)

(*) NDLR: Ayant moi-même (en 2015) parcouru la totalité des preuves (en latin) du tome IV de l'Histoire Générale de Languedoc, réédition de J-B Paya de 1861, de la page 353 à la page 544, période de 1105 à 1185, je n'ai pas trouvé un seul texte dont la référence donnée en marge était "les archives du monastère de Notre-Dame de Rochefort".

Pas de référence non plus dans le texte du même tome, livre XVIII, pages 154 à 226 couvrant les dates de 1148 à 1165.

Il est singulier que les récents éditeurs des Bénédictins, qui ont enrichi l'œuvre de dom de Vic et de dom Vaissete de tant de savantes observations, n'aient rien trouvé à dire sur cette charte de 1154. Et pourtant elle a de quoi nous faire ouvrir de grands yeux. Comment ! en 1160, Raimond V, fils aîné d'Alfonse-Jourdain, faisant une concession à l'église de Carpentras, prend soin, pour en garantir la valeur, de mentionner le consentement de son frère puîné, et celui-ci, en 1154, parle en son propre nom et ne mentionne même pas l'existence de son frère ainé! Mais alors, à nous en rapporter à cet acte de 1154, ce n'est pas à une possession par indivis des Etats du comte Alfonse-Jourdain par ses deux fils que nous devrions conclure : il faudrait admettre que le véritable successeur d'Alfonse-Jourdain a été son fils puîné Alfonse et, non son fils aîné Raimond, fait en lui-même si invraisemblable qu'il suffirait à faire suspecter l'acte produit par dom Vaissete. Autre invraisemblance non moins choquante : nous savons que Raimond V épousa en 1154 Constance, fille de Louis VII, et que son fils aîné, Raimond VI, naquit seulement en 1156. Or, Raimond V est né en 1134; son frère puîné avait donc tout au plus dix-huit ans en 1154. Est-il admissible qu'à cette date le jeune Alphonse fût déjà marié et père d'un enfant en âge d'être mentionné dans une charte?

En 1888, j'ai fait à ce sujet une communication au Congrès des Sociétés savantes. Aux raisons invoquées ci-dessus j'en ajoutais une autre qu'il suffit d'indiquer, à savoir que l'abbé Guéraud (de Saint-André d'Avignon), mentionné comme présent au mois de décembre 1154 à la donation d'Alfonse, devait être mort depuis le 8 juillet de la même année. Je concluais qu'il fallait rectifier la date de la charte, lire par exemple 1144 au lieu de 1154, et l'attribuer au comte Alfonse-Jourdain et non pas à son fils, ce qui faisait disparaître toutes les objections. Ces conclusions, reproduites dans le procès-verbal officiel, ont été adoptées par mon confrère et ami M. Auguste Molinier dans son important travail sur la Géographie historique de la province de Languedoc (Toulouse, 1889, col. 286). Mais, depuis ma communication de 1888, il s'est produit un fait important : j'ai appris que l'original communiqué à dom Vaissete existait encore aujourd'hui et se trouvait aux archives départementales du Gard, dans la liasse H 276. Etant allé à Nîmes en mars 1889, j'ai vu ledit original : à cette vue j'ai compris que j'avais pris une peine bien inutile en cherchant à dater congrument la pièce publiée de confiance par dom Vaissete, car cette pièce est fausse. Le faussaire entendait bien jeter son dévolu sur le comte Alfonse-Jourdain, mais il ignorait que ce comte, étant mort à la seconde croisade, ne pouvait faire une donation en 1154. En 1892, au Congrès des Sociétés savantes, j'ai complété en ce sens ma communication de 1888. M. Bondurand, archiviste du Gard, ayant bien voulu, avec l'autorisation du ministre, envoyer la charte de 1154 à Paris, les membres du Congrès ont pu se rendre compte que ce n'était pas sans raison que j'arguais cette pièce de faux. Voici le procès-verbal officiel :

« Mardi 7 juin 1892. M. Thomas ajoute quelques mots à une communication faite par lui au Congrès de 1888 sur une charte d'Alfonse, comte de Toulouse, en faveur du prieuré de Lirac, charte datée de 1154... L'étude du prétendu original conservé aux archives départementales du Gard l'a conduit a affirmer nettement, pour des raisons paléographiques, la fausseté de cette charte, dont la teneur est en contradiction avec ce qu'on sait de la chronologie des comtes de Toulouse et du droit de succession en vigueur dans cette famille.

Mercredi 8 juin. M. Thomas communique l'original du document de 1154 qu'il avait argué de faux dans la séance précédente : MM. Delisle, Servois, de Mas Latrie et

Chatel s'associent sans hésiter aux conclusions de M. Thomas pour établir que cette charte est de toute fausseté. »

Le fac-similé joint à cette notice permettra à nos lecteurs de se faire la même opinion en connaissance de cause : à défaut du parchemin lui-même, c'est la meilleure pièce à conviction. Je ne m'attarderai pas à relever toutes les hérésies paléographiques ou philologiques du faussaire ; ce serait de la place perdue. Je prends seulement les trois premières lignes.

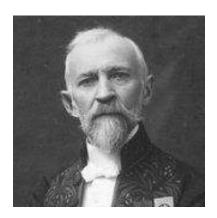
Ligne 1. Le faussaire a oublié le sigle abréviatif au-dessus de oib9 = omnibus. - Il a mis ce sigle au-dessus de dnice = dominice, mais en le plaçant au-dessus du c, tandis qu'il le faudrait au-dessus de l'n. - Il a oublié le même sigle au-dessus de incarnaois = incarnationis. - Il a écrit ainsi la date : M° C° LIIII; il faudrait M° C° L° IIII° Ligne 2. Voulant manifestement écrire Ludovico, le faussaire l'a abrégé maladroitement et il faudrait lire, à s'en tenir aux règles paléographiques, Lundoco. - Il a écrit Francorum en abrégeant correctement la finale rum, mais en représentant l'r du groupe initial par un sorte de barre transversale sur la hanste de l'F qui n'a jamais été un r.

Ligne 3. Dans Prouitie = Prouintie, il a placé le sigle abréviatif au-dessus de tie, tandis qu'il le faudrait au-dessus de ui. - Essendo est un italianisme qui ne se trouverait probablement pas dans une charte authentique du midi de la France. - Le faussaire a voulu écrire Auenionensis diocesis, et il l'a maladroitement abrégé ainsi : aueniio dioce. La première abréviation ne pourrait que se résoudre en auenniio ; l'abréviation suspensive dioce pour diocesis est absolument insolite; en tout cas, il faudrait mettre le sigle abréviatif sur l'e et non sur le c, comme l'a fait le faussaire. Le sigle abréviatif placé au-dessus de l'i pour faire in est une sorte d'accent circonflexe, au lieu d'être un simple trait horizontal.

Dans pselia = presentia l'abréviation de pre est correcte, mais le sigle abreviatif de l'n au lieu d'être au-dessus de l'e est au-dessus de ti. - Enfin, le mot Lauduno étant coupé en deux par l'alinéa, le faussaire a eu soin de placer un double tiret après Laudu, ce qui ne se trouverait pas au moyen âge, où la coupure des mots est indiquée (*quand elle l'est*) par un léger trait transversal de bas en haut et de gauche à droite.

En résumé, nous voilà débarrassés d'un document qui bouleversait toutes les saines données historiques sur la maison de Toulouse au douzième siècle. Si l'on me demande maintenant qui a fait le faux, je répondrai que, selon toute vraisemblance, ce sont les moines de Notre-Dame de Rochefort; mais je n'ai pas le moyen de savoir au juste ni quand ni pourquoi. Je laisse cette recherche complémentaire aux érudits du Gard; je leur signale en terminant un fait dont ils sauront sans doute tirer parti, c'est que le faussaire a connu et imité une charte du comte Alfonse datée du mois de septembre 1142 et publiée par les Bénédictins d'après les archives de Saint-André.

Antoine Thomas.



Antoine Thomas (1857-1935)

Élu, le 2 décembre 1904, membre ordinaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au fauteuil d'Anatole BARTHÉLEMY. Président pour 1917.

MÉDIÉVISTE, PHILOLOGUE et LINGUISTE [philologie romane et littérature médiévale (chanson de geste, poésie provençale, notamment Bertrand de Born, et française, Jean de Montreuil), lexicographie française, étymologie et dialectologie romanes (ancien français, ancien provençal, patois, italien), histoire régionale (Marche, Limousin), histoire des institutions politiques médiévales (France, États de la France centrale), géographie historique, histoire intellectuelle (notamment Instructiones de Gerson, Jean Majoris), diplomatique, archivistique].

Carrière : - 1875-1878. École des Chartes (diplômé archiviste paléographe). - 1878. Stagiaire à la Bibliothèque nationale. - 1879-1882. Membre de l'École française de Rome. - 1883-1893. Chargé de cours de langue et littérature romanes, puis maître de conférences (1886) et professeur de langue et littérature de la France méridionale (1887-1893) à la Faculté des lettres de Toulouse. - 1883. Docteur ès lettres. - 1888-1933. Chargé d'un cours complémentaire de philologie romane, puis professeur adjoint (1899) et professeur (1901) de littérature du Moyen Âge et de philologie romane à la Sorbonne. - 1895-1910. Directeur d'études de philologie romane à l'École pratique des Hautes Études, IVe section.

Ref. biographique d'Antoine Thomas : Site de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

-000-